

Association IFREE

Carrefour de la Canauderie
Forêt de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS

Environnement

**COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2007**



*Patrick ARBOUIN
Thierry DEVAUTOUR*

Experts-Comptables Diplômés, Commissaires aux Comptes
Directeurs Associés



146 boulevard Ampère - B.P. 28 - 79180 CHAURAY
Tél. 05.49.17.83.50 - Fax 05.49.17.83.55
E-mail : chauray@soregor.fr - www.soregor.fr

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association Association IFREE pour l'exercice du 1er Janvier 2007 au 31 décembre 2007 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	689 528,28 Euros
- Produits de fonctionnement :	891 766,29 Euros
- Résultat net comptable :	-38 087,70 Euros

Fait à Chauray
Le 2 juin 2008

Signature de l'expert comptable


Thierry DEVAUTOUR

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	23 548,90	23 548,90		410,63
Autres immobilisations incorporelles	43 440,43	40 962,47	2 477,96	11 882,08
Immobilisations corporelles				
Constructions	22 788,18	22 788,18		
Autres immobilisations corporelles	288 837,90	231 728,61	57 109,29	30 916,71
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	143,71		143,71	140,65
Autres immobilisations financières	25,00		25,00	25,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	378 784,12	319 028,16	59 755,96	43 375,07
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
En cours de production (biens et services)				9 052,50
Créances				
Usagers et comptes rattachés	118 562,49		118 562,49	70 227,39
Autres créances	350 552,23		350 552,23	223 864,97
Disponibilités	159 206,21		159 206,21	196 037,82
Charges constatées d'avance	1 451,39		1 451,39	848,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	629 772,32		629 772,32	500 031,63
TOTAL ACTIF	1 008 556,44	319 028,16	689 528,28	543 406,70

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2007	Net au 31/12/2006
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	529 222,48	485 772,76
Report à nouveau	-312 129,01	-325 792,18
Résultat net comptable de l'exercice	-38 087,70	13 663,17
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	179 005,77	173 643,75
PROVISIONS		
Provisions pour risques	53 000,00	53 000,00
TOTAL PROVISIONS	53 000,00	53 000,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	43 213,68	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 700,65	149 499,31
Dettes fiscales et sociales	90 553,25	60 814,40
Dettes sur immob. et comptes rattachés		1 977,70
Autres dettes	449,53	1 840,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	127 605,40	102 631,54
TOTAL DETTES (1)	457 522,51	316 762,95
TOTAL PASSIF	689 528,28	543 406,70
(1) Dont à moins d'un an	457 522,51	316 762,95
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	43 213,68	

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2007 au 31/12/2007 (12 mois)	Du 01/01/2006 au 31/12/2006 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits de fonctionnement				
Ventes de marchandises	18 059,50	295,50	17 764,00	
Services financés par les usagers	143 081,57	59 729,80	83 351,77	139,55
Autres produits de fonctionnement				
Production stockée		9 052,50	-9 052,50	-100,00
Subventions de fonctionnement	681 461,47	675 035,27	6 426,20	0,95
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	49 163,75	77 308,98	-28 145,23	-36,41
Total des produits de fonctionnement	891 766,29	821 422,05	70 344,24	8,56
Charges de fonctionnement				
Autres achats et charges externes	367 492,59	333 372,94	34 119,65	10,23
Impôts, taxes et versements assimilés	37 771,89	30 820,40	6 951,49	22,55
Salaires et traitements	371 411,17	304 496,43	66 914,74	21,98
Charges sociales	102 534,31	123 685,47	-21 151,16	-17,10
Dotations aux amortissements sur immobilisation	33 674,50	42 913,96	-9 239,46	-21,53
Autres charges	19 365,00	10 364,00	9 001,00	86,85
Total des charges de fonctionnement	932 249,46	845 653,20	86 596,26	10,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-40 483,17	-24 231,15	-16 252,02	-67,07
Produits financiers				
Produits des autres val. mob. et créances de l'ac	4,41	4,03	0,38	9,43
Autres intérêts et produits assimilés	3 718,10	2 842,02	876,08	30,83
Total des produits financiers	3 722,51	2 846,05	876,46	30,80
RÉSULTAT FINANCIER	3 722,51	2 846,05	876,46	30,80
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-36 760,66	-21 385,10	-15 375,56	-71,90

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2007 au 31/12/2007 (12 mois)	Du 01/01/2006 au 31/12/2006 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-36 760,66	-21 385,10	-15 375,56	-71,90
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 115,03	6 058,49	-4 943,46	-81,60
Reprises sur provisions et transferts de charges		54 040,00	-54 040,00	-100,00
Total des produits exceptionnels	1 115,03	60 098,49	-58 983,46	-98,14
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérat.de gestion	1 600,56	28 552,64	-26 952,08	-94,39
Charges exceptionnelles sur opérat. en capital	159,51	1 468,89	-1 309,38	-89,14
Total des charges exceptionnelles	1 760,07	30 021,53	-28 261,46	-94,14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-645,04	30 076,96	-30 722,00	-102,14
Impôts sur les bénéfices	682,00	26,00	656,00	
+ Report des ressources non utilisées des ex. an		4 997,31	-4 997,31	-100,00
TOTAL DES PRODUITS	896 603,83	889 363,90	7 239,93	0,81
TOTAL DES CHARGES	934 691,53	875 700,73	58 990,80	6,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-38 087,70	13 663,17	-51 750,87	-378,76

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total est de 689.528,28 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 934.691,53 Euros et dégagant un déficit de 38.087,70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés en application des principes comptables du PCG, article 120-1 à 120-4 :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

et conformément aux dispositions du plan comptable général tenant compte des spécificités applicables aux associations.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions

Les subventions sont enregistrées quand elles ont été notifiées à l'association.

1-Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un actif immobilisé renouvelable par l'association sont enregistrées en fonds associatifs. De plus, elles ne font pas l'objet d'un amortissement.

Par convention, et en l'absence de précisions sur les modalités de répartition d'une subvention, elle est comptabilisée en :

- subvention d'investissement pour la partie imputable aux investissements;
- subvention d'exploitation pour la partie imputable aux charges de fonctionnement.

La variation des subventions d'investissement enregistrées en fonds associatifs est la suivante :

ANNEXE

- Solde au début de l'exercice : 485 772.76 euros
- Augmentations : 43 968.02 euros
- Diminutions : 518.30 euros
- Solde à la fin de l'exercice : 529 222.48 euros

2- Subventions d'exploitation

Lorsqu'une subvention d'exploitation inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers extérieur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur subventions attribuées" et au passif du bilan sous la rubrique "fonds dédiés sur subventions de fonctionnement". Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont ensuite reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Pour le traitement des subventions d'exploitation accordées sur plusieurs exercices, la partie de la subvention non consommée à la date de clôture de l'exercice est enregistrée en "produits constatés d'avance".

Au 31 décembre 2007, les fonds dédiés s'élèvent à 0 € au bilan.

3- Subvention de fonctionnement attribuée par la Région Poitou-Charentes

Les modalités de conventionnement entre l'Ifrée et la Région prévoient de considérer l'excédent de fonctionnement d'un exercice comme une avance au titre de l'exercice suivant.

Au titre de 2006, l'Ifrée a réalisé un excédent qu'elle n'entend pas soumettre à cette règle. Cet excédent provient de la reprise d'une provision devenue sans objet, et dont la constitution avait créé en 2005 un déficit très important. L'association considère donc qu'il faut analyser l'excédent de 2006 en tenant compte de son origine et de la situation de 2005.

Aucun reversement n'a donc été comptabilisé.

Rémunérations des cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les rémunérations versées au trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 57 843 €, pour l'exercice clos le 31/12/2007.

55 999 € brut DADS

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Provision pour risques et charges

Subventions FEOGA : Le rapport de contrôle effectué par l'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le secteur Agricole au titre du règlement (CEE) n°4045/89 a été reçu en 2005. Il concerne les contrôles effectués les 10 et 12 décembre 2003 sur les années 2000 et 2001. Lors de ces contrôles, le corps de contrôle a examiné l'ensemble des points relatifs à l'éligibilité et à la régularité des opérations financées par le FEOGA, section Garantie, au regard de l'application des textes communautaires et nationaux. Les constats communiqués dans le rapport peuvent entraîner le reversement partiel ou total du financement perçu. Il appartient à la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles et à l'organisme payeur, à savoir le CNASEA, de se prononcer sur les suites financières à donner aux constats effectués. Par courrier du 16 mai 2008, la Préfecture de Région a notifié la demande de reversement à ce titre pour un montant de 47 201.74 euros. Compte tenu des délais de recours ouverts par cette notification, l'association n'a pas modifié la provision antérieurement constituée.

Contributions volontaires en nature

Depuis septembre 2006, le Rectorat de l'Académie de Poitiers a ouvert un service éducatif au sein de l'Ifrée à raison de trois heures hebdomadaires réalisées par trois professeurs. Ce service a été opérationnel sur l'exercice 2007.

L'I.U.F.M. de l'Académie de Poitiers a mis à la disposition de l'association un maître de conférence pour y effectuer 50% de son service jusqu'au 31 décembre 2007 :

- Mr Jean Etienne BIDOU

ANNEXE

Ces mises à disposition gratuites de personnel sont évaluées à 52 000 € sur l'exercice.

Factures non parvenues

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a mis à disposition de l'association un instituteur, dans le cadre de la convention n° 03/0093 durant la période allant du 1er septembre 2002 au 31 août 2003. Selon l'article 5 de cette convention, l'association doit, au ministère, le remboursement des sommes correspondant à la rémunération des fonctionnaires mis à disposition. Au 31/12/2007, l'association n'a pas reçu de demande de remboursement de la part du ministère. De ce fait, deux factures non parvenues sont maintenues au bilan :

- exercice 2002 : 15 200 €
- exercice 2003 : 30 400 €

Effectifs

Au 31 décembre 2006 : 11
Au 31 décembre 2007 : 15 dont 3 CDD.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	69 547,57		2 558,24		66 989,33
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 547,57		2 558,24		66 989,33
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	22 788,18				22 788,18
Installations générales	6 034,99		374,35		5 660,64
Matériel de transport	105 808,43				105 808,43
Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 038,44	50 211,84	15 881,45		177 368,83
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	277 670,04	50 211,84	16 255,80		311 626,08
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres titres	140,65	3,06			143,71
Prêts et autres immobilisations financières	25,00				25,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	165,65	3,06			168,71
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	347 383,26	50 214,90	18 814,04		378 784,12

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	57 254,86	9 814,75	2 558,24	64 511,37
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 254,86	9 814,75	2 558,24	64 511,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol d'autrui	22 788,18			22 788,18
Installations générales	5 244,09	277,45	214,84	5 306,70
Matériel de transport	99 983,68	4 028,68		104 012,36
Matériel de bureau, informatique et mobilier	118 737,38	19 553,62	15 881,45	122 409,55
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	246 753,33	23 859,75	16 096,29	254 516,79
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	304 008,19	33 674,50	18 654,53	319 028,16

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 4 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	sur 8 ans
Installations générales :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 2 à 10 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges	53 000,00			53 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	53 000,00			53 000,00
TOTAL DES PROVISIONS	53 000,00			53 000,00

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	25,00		25,00	
Actif circulant				
Autres créances usagers	118 562,49	118 562,49		
Etat et collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. assim.	18,00	18,00		
Etat et collectivité publique - Divers	333 057,01	333 057,01		
Débiteurs divers	17 477,22	17 477,22		
Charges constatées d'avance	1 451,39	1 451,39		
TOTAL DES CRÉANCES	470 591,11	470 566,11	25,00	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. et det. aupr. des étab. de créd. à 1 an max	43 213,68	43 213,68		
Fournisseurs et comptes rattachés	195 700,65	195 700,65		
Personnel et comptes rattachés	22 344,32	22 344,32		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	51 515,19	51 515,19		
Etat et autr. collect. publi. - Impôt sur les bénéfices	682,00	682,00		
Etat et autr. collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. ass.	16 011,74	16 011,74		
Autres dettes	449,53	449,53		
Produits constatés d'avance	127 605,40	127 605,40		
TOTAL DES DETTES	457 522,51	457 522,51		

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 140,00
Autres créances	13 563,06
Disponibilités	3 718,10
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	27 421,16

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 123,51
Dettes fiscales et sociales	42 267,52
TOTAL DES CHARGES À PAYER	108 391,03

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	1 451,39
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 451,39
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	127 605,40
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	127 605,40

ANNEXE

■ VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	485 772,76	43 968,02	518,30	529 222,48
FONDS PROPRES	485 772,76	43 968,02	518,30	529 222,48
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	485 772,76	43 968,02	518,30	529 222,48

■ AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines

Excédent comptable définitivement acquis

Report à nouveau antérieur

Prélèvement sur les réserv. dont repris. de fonds antérieurement affect. à un proj. asso

Affectations

Report à nouveau

13 663,17

Réserves

Fonds associatif sans droit de reprise

**ASSOCIATION INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN POITOU-CHARENTES**
dite « Ifrée »

Siège Social : Centre de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS

N° SIRET : 407 063 08 00019
CODE NAF : 8559A



RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 9 juillet 2002, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Ifrée tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

- Diagnostic préalable
- Accompagnement permanent
 - Externalisation
 - Aide à la décision
 - Formation
- Conseil de direction

.../...

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe comptable en page 6 de la plaquette des comptes annuels concernant :

- 1) la position prise par votre association par rapport à l'excédent de fonctionnement dégagé en 2006 et aux contraintes liées au conventionnement par la Région Poitou-Charentes (voir §3 subvention de fonctionnement attribuée par la Région Poitou-Charentes) ;
- 2) les informations récentes concernant les subventions FEOGA de 2000 et 2001 et leur incidence sur les provisions pour risques comptabilisées au passif du bilan.

.../...

.../...

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l’article L. 823-9 du Code de Commerce relatives   la justification de nos appr ciations, nous portons   votre connaissance les  l ments suivants :

Nous nous sommes attach s plus particuli rement   contr ler :

- la correcte comptabilisation des financements obtenus au titre des diff rentes actions men es par votre association ;
- la tenue d’une comptabilit  analytique de ces actions permettant   la fois d’assurer un suivi de gestion et une correcte information de vos financeurs.

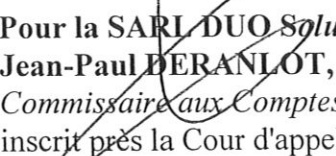
Les appr ciations ainsi port es s’inscrivent dans le cadre de notre d marche d’audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribu    la formation de notre opinion exprim e dans la premi re partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons  galement proc d , conform ment aux normes professionnelles applicables en France, aux v rifications sp cifiques pr vues par la loi.

A la date du pr sent rapport, nous n’avons pas pu prendre connaissance des rapports financiers et moraux de l’association pour l’exercice 2007. De ce fait, nous n’avons pas pu v rifier la concordance des informations de ces rapports avec les comptes annuels.

Poitiers,
le 16 juin 2008.


Pour la SARL DUO Solutions,
Jean-Paul DERANLOT,
Commissaire aux Comptes,
inscrit pr s la Cour d'appel de Poitiers.

**ASSOCIATION INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN POITOU-CHARENTES**
dite « Ifrée »

Siège Social : Centre de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS

N° SIRET : 407 063 08 00019
CODE NAF : 8559A



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

.../...

.../...

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Conventions conclues au cours de l'exercice

Voir Annexe A.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Voir Annexe B.

Dont : Indemnisation de Monsieur Jean-Pierre SARDIN pour ses fonctions de Président de l'association

Conformément à l'article 14 des statuts de votre association et à la décision du 16 octobre 2006 du Conseil d'administration, Monsieur SARDIN bénéficie d'une indemnité compensatoire suite à son passage à temps partiel de l'Education Nationale afin de remplir ses fonctions.

Au titre de l'exercice 2006, cette indemnité s'élevait à 2 355 euros et concernait la période courant du 1^{er} septembre au 31 décembre. Lors de l'arrêté des comptes 2006 cette indemnité avait été considérée provisoirement comme présentant un caractère d'honoraires. Après étude plus approfondie courant 2007 cette indemnité est finalement qualifiée de salaire, ce qui a donné lieu au versement de charges sociales.

Le montant brut de la rémunération allouée pour 2007 à votre président Monsieur SARDIN s'élève à 9 261 euros.

Fait à Poitiers,
Le 16 juin 2008.

**Pour la SARL DUO Solutions,
Jean-Paul DERANLOT,
Commissaire aux Comptes,
inscrit près la Cour d'appel de Poitiers.**

TABLEAU DES NRE
Conventions au cours de l'exercice

Membres	Membre	N° convention	Objet convention	Montant	Date	Produit	Charge	Compto	Plèce	Montant versé	Observations	Page
APCEDE-ADEME	Membre titulaire 1er collège	0739C0290	Territoires environnement emplois	20 000,00 €	30/11/07	16 605,90 €			F0704011	6 000,00 €	PCA 2007 : 3 393,10 €	1
APCEDE-ADEME	Membre titulaire 1er collège	Facture	Formation en EE	177,66 €	11/04/07	177,66 €				177,66 €	Solde reçu le 28/02/2008	2
Conseil Régional	Membre titulaire 2ème collège	Convention	Programme actions 2007	20 000,00 €	30/05/07	20 000,00 €				10 000,00 €		3
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	2007/RPC-DE-6	Fonctionnement 2007	231 000,00 €	25/01/07	231 000,00 €				231 000,00 €		4
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	2007/RPC-DE-6	Programme actions 2007	182 500,00 €	25/01/07	154 092,96 €				73 000,00 €	PCA 2007 : 20 821,24 € - Ajust. : 7 585,80 €	5
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	FREE	Séminaire Tee 2007	5 400,00 €	22/10/07	5 400,00 €						6
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	FREE	Outil changement climatique	98 620,00 €	06/12/07	41 892,00 €					PCA 2007 : 18 478,19 € Investissements : 38 448,72 € 1er acte 50 % reçu le 21/01/08	7
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	Vie lycéenne	Céler la ressource en eau	7 000,00 €	26/09/07	7 000,00 €				7 000,00 €		8
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	Facture	Formation en EE	368,00 €	14/06/07	368,00 €			F0706009	368,00 €		9
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	Facture	Formation en EE	300,00 €	10/12/07	300,00 €			F0712006			10
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	ALD/78211	Complément programme actions 2007	25 000,00 €	23/11/07	25 000,00 €				25 000,00 €		11
DIREN	Membre titulaire 1er collège	Facture	Transfert de charges restauration	24,00 €	25/04/07	24,00 €			F0704034	24,00 €		12
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Transfert de charges séminaire PNR	158,00 €	23/11/07	158,00 €			F0711037	158,00 €		13
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Formation en EE	1 990,00 €	16/03/07		1 990,00 €		200703015	1 140,00 €	15 € le 31/01/08 835 € le 15/02/08	14
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Directive cadre sur l'eau	2 800,00 €	31/03/07		2 800,00 €		12108-12121	1 050,00 €	1 750 € réglés le 15/02/08	15
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Formation formateurs en EE	1 348,24 €	15/06/07		1 348,24 €		200703067	1 348,24 €		16
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Convention partenariat	Gérer la ressource en eau	19 530,00 €	30/11/07		19 530,00 €		200711063	4 650,00 €	10 650 € réglés le 31/01/08 4 030 € réglés le 31/03/08	17
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Convention partenariat	Pôle national de ressources	12 005,00 €	30/11/07		12 005,00 €		068-370		12 005 € réglés le 31/01/08	18
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Sous-traitance idéal 79	25 731,70 €	20/12/07		25 731,70 €		200712065		1 500 € réglés le 16/01/08	19
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Convention partenariat	Outil changement climatique	8 540,00 €	11/12/07		8 540,00 €		066-119	8 540,00 €	24 231,70 € réglés le 31/03/08	20
GRAINE POITOU-CHARENTES	Président	Convention partenariat	Indemnisation + frais dép.	14 503,71 €	31/12/07		14 503,71 €		200712016	15 135,03 €		21
Groupement Régional	Trésorier	Facture	Formation ETE-EDD + frais dép.	2 059,98 €	31/12/07		2 059,98 €		Bulletin paie			22
Fédération de la Pêche	Membre titulaire 1er collège	Facture	Transfert de charges séminaire PNR	33,80 €	23/11/07	33,80 €			Notes de frais	1 565,01 €		23
IUFM Poitou-Charentes	Membre titulaire 2ème collège	Facture	Formation en EE	368,00 €	03/05/07	368,00 €			F0711036	33,80 €		24
LPO	Membre titulaire 2ème collège	Facture	Revue ERE	15,00 €	24/09/07	15,00 €			F0705002	366,00 €		25
LPO	Membre titulaire 1er collège	Facture	Documentation	179,00 €	21/12/07				F0709004			26
ORCADES	Membre titulaire 2ème collège	Facture	Directive cadre sur l'eau	2 000,00 €	31/12/07		178,00 €		200712068		179 € réglés le 16/01/08	27
OREPC	Membre titulaire 2ème collège	Facture	Territoires environnement emplois	525,00 €	31/12/07		525,00 €		200703068			28
OREPC	Membre suppléant 1er collège	Convention cadre	Formations à l'offre	3 000,00 €	12/07/08		2 000,00 €				FNP 2007 - 2 000 € réglés le 31/03/08	29
RECTORAT	Membre suppléant 1er collège	Facture	Gérer la ressource en eau - 2008	1 175,00 €	22/10/07				F0710001	3 000,00 €		30
RECTORAT	Membre suppléant 1er collège	Facture	Transfert de charges séminaire PNR		23/11/07	1 175,00 €			F0711007-010	940,00 €	PCA 2007 : 3 000 €	31

TABLEAU DES NRE
Conventions au cours d'exercices antérieurs

Financier	Membre	N° convention	Objet convention	Montant	Date	Produit	Charge	Compte	Pièce	Montant versé	Observations	Page
APCEDE-ADEME	Membre titulaire 1er collège	0657C0378	Comptaocùl 2007	11 137,00 €	06/12/06	8 925,00 €				8 925,00 €	PCA 2006 : 11 137 €	1
APCEDE-ADEME	Membre titulaire 1er collège	0639C0184	Territoires environnement emplois	15 300,00 €	01/08/06	647,50 €				10 128,27 €	PCA 2006 : 1 231,23 € - ajust. 583,73 €	2
CONSEIL GENERAL 79	Membre titulaire 2ème collège	Convention	Programme actions 2006	20 000,00 €	07/11/06					10 000,00 €	10 000 € reçus le 10/01/07	3
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	2005/RPC-DE-76/4	Recherche en éducation & environnement	32 000,00 €	10/05/05					16 000,00 €		4
Conseil Régional	Membre titulaire 1er collège	2006/RPC-DE-14	Programme actions 2006	190 000,00 €	02/02/06	8 928,72 €	0,46			106 221,00 €	Ajust. 0,46 €	5
DIREN	Membre titulaire 1er collège	PO/42211	Territoires environnement emplois	16 500,00 €	17/03/06	691,88 €				7 814,06 €	PCA 2006 : 1 327,80 € - ajust. 635,94 €	6
DIREN	Membre titulaire 1er collège	Convention pluriannuelle	Programme actions 2007	62 000,00 €	30/11/06	62 000,00 €				62 000,00 €	PCA 2006 : 62 000 €	7
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Tes année 2006	2 400,00 €	05/08/05	2 140,57 €				26 600,00 €	PCA 2006 : 2 140,57 €	8
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Agenda 21 - Charente	8 165,80 €	18/12/06					8 050,00 €	2 400 € reçus le 17/01/07	9
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Convention partenariat	Directive cadre sur l'eau	16 120,00 €	30/06/06					16 120,00 €		10
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre titulaire 1er collège	Facture	Gérer la ressource en eau	375,00 €	31/12/06					375,00 €		12
GRAINE POITOU-CHARENTES	Président	Convention partenariat	Idéal 79	4 591,39 €	31/12/06		1 043,07 €			1 278,69 €		13
ORE	Membre titulaire 2ème collège	Convention partenariat	Indemnisation + frais dép	7 875,00 €	31/12/06					7 875,00 €	FNP 2006	14
RECTORAT	Membre suppléant 1er collège	Convention cadre	Directive cadre sur l'eau		12/07/06							15
RECTORAT	Membre suppléant 1er collège	F0612035	Formations à l'offre	3 000,00 €	13/12/06	3 000,00 €				3 000,00 €	PCA 2006 : 3 000 €	16
			Gérer la ressource en eau - 2007									